

**Décision relative à la composition du comité
consultatif et de suivi de la charte de la Laïcité**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu la constitution du 4 octobre de 1958 et notamment son article 1
- Vu la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 27 août 1789 et notamment son article 10
- Vu le préambule de la constitution du 27 octobre 1946
- Vu la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen du 10 décembre 1948 et notamment son article 18
- Vu la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 et notamment son article 9
- Vu la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne et notamment son article 10
- Vu le code de la Sécurité sociale et notamment les articles L. 111-1, L. 111-2 et L. 111-3
- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 111-1, L. 111-2 et L. 111-3.
- Vu le code rural et notamment son article L. 732-1.
- Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 sur la liberté d'association
- Vu la loi du 9 décembre 1905 portant séparation de l'Eglise et de l'Etat et notamment les articles 1 et 2
- Vu le décret portant nomination de Daniel Lenoir comme Directeur de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration adopté en sa séance du 6 décembre 2011 et modifié en sa séance du 4 décembre 2012, en sa séance du 5 mai 2015 et en sa séance du 6 juillet 2016;
- Vu la décision portant règlement d'organisation de la Cnaf en date du 30 novembre 2015 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration de la Cnaf des 1^{er} septembre et 3 novembre 2015 ;
- Vu la décision relative à la Charte de laïcité de la branche Famille avec ses partenaires et à la mise en place du comité consultatif et de suivi du 1^{er} décembre 2015 et notamment ses articles 3 et 4.



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

T 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

DECIDENT

Monsieur Jean Gaeremynck, Conseiller d'Etat est nommé personne indépendante du comité consultatif et de suivi de la charte de la Laïcité.

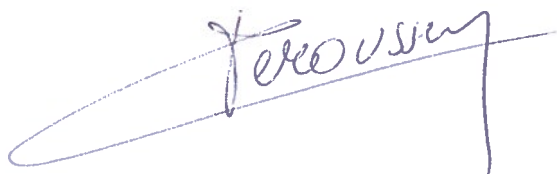
Monsieur Jean-Yves Delannoy, Cfe-Cgc est nommé membre du comité consultatif et de suivi de la charte de la Laïcité (collège administrateurs) en remplacement de Monsieur Jean-Marie Nocquet.

Madame Catherine Hourtiguët, Professions libérales est nommée membre du comité consultatif et de suivi de la charte de la Laïcité (collège administrateurs) en remplacement de Monsieur Patrick Béguin.

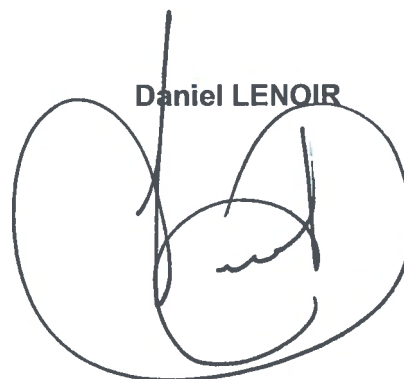
Madame Emmanuelle Bertrand, Fédération du Scoutisme Français est nommée membre du comité consultatif et de suivi de la charte de la Laïcité (collège partenaires) en remplacement de Monsieur David Saint-Girons.

Fait à Paris, le 05.09.2016

Jean Louis DEROUSSEN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Deroussen', written over a horizontal line.

Daniel LENOIR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Lenoir', enclosed within a large, hand-drawn oval.